

Délibération n°DEL-16-0134

**Opérations foncières - Commune de Toulouse - GPV Empalot :
désaffectation de la rue de Grasse**

L'an deux mille seize le jeudi quatre février à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle 902B.

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	60
Procurations :	5
Date de convocation :	29 janvier 2016

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, M. Bernard KELLER
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Damien LABORDE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Franck BIASOTTO, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Francis GRASS, M. Pierre LACAZE, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES,

	Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, M. Romuald PAGNUCCO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Bernard SANCE	Marc PERE
M. Bruno COSTES	Pierre TRAUTMANN
Mme Dominique FAURE	Grégoire CARNEIRO
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jean-Claude DARDELET

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Toulouse	Mme Michèle BLEUSE

Délibération n° DEL-16-0134**Opérations foncières - Commune de Toulouse - GPV Empalot :
désaffectation de la rue de Grasse****Exposé**

Dans le cadre de la ZAC Empalot-Garonne et du projet de renouvellement urbain d'Empalot, conventionné avec l'Agence Nationale de Renovation Urbaine, les différents acteurs de ce dernier ont engagé le projet sur le nouveau cœur de quartier. Celui-ci nécessite une restructuration parcellaire et un réaménagement de voiries.

Le bailleur social Habitat Toulouse a procédé à la démolition de 4 bâtiments (381 logements) sur ce secteur. Ces bâtiments (Fréjus, Draguignan, Lavandou et Grasse) étaient desservis par les rues de Fréjus, Grasse et Menton.

La poursuite du projet consiste à réaliser de nouvelles constructions, avec une offre de logements diversifiés, de recomposer tout l'îlot « Cœur de quartier » avec de nouvelles voies, venelles.

Le plan directeur sur le cœur de quartier conduit à recomposer intégralement l'îlot, par l'intermédiaire de démolitions, d'aménagements de nouveaux espaces publics, de nouvelles constructions et de dépose des voies existantes à terme.

Il convient donc pour cela de céder la rue de Grasse à OPPIDEA, aménageur de la ZAC Empalot-Garonne.

Préalablement à son déclassement et en vue de la cession de la rue de Grasse à OPPIDEA, il convient que Toulouse Métropole, au titre de sa compétence voirie, constate la désaffectation de cette rue, conformément à l'article L 1321-3 de Code Général des Collectivités Territoriales afin que la commune de Toulouse recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur ce bien.

Décision

Le Bureau,

Vu la délibération du 18 décembre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement Politique foncière du 21 janvier 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De constater la désaffectation de la rue de Grasse, telle que figurant sur le plan annexé à la présente délibération.

Article 2

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Résultat du vote :

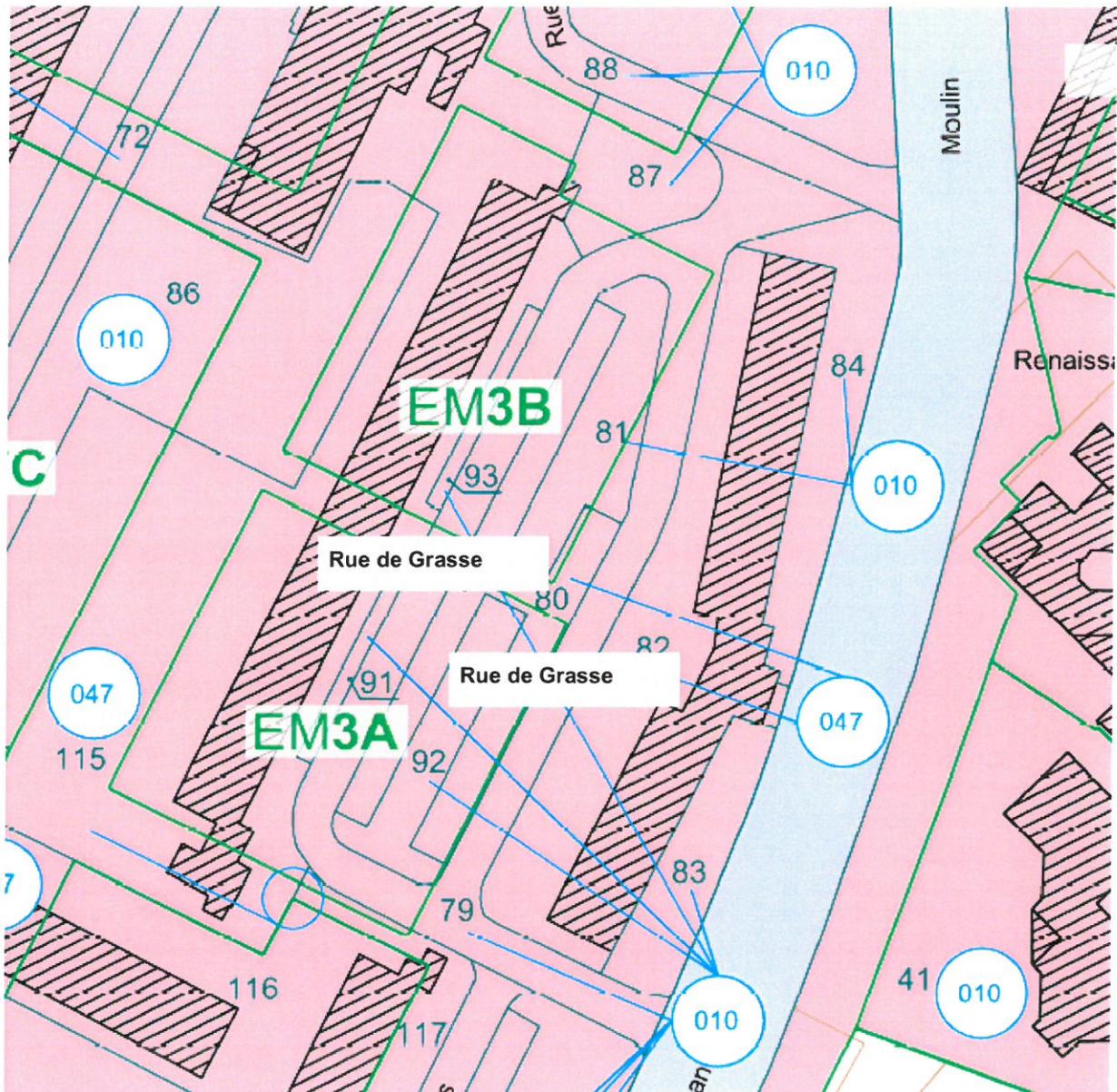
Pour	65
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 04/02/2016
Reçue à la Préfecture le 08/02/2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

Désaffectation rue de Grasse : parcelle 812 AD 79 entière, en bleu



Plan de situation

